

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 12 novembre 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :  
Luc Lambert, directeur général  
René Desbois, inspecteur

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**2019-11-168**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2019
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets
- 6- Adoption du règlement numéro 2019-350 concernant les modalités de publication des avis publics
- 7- Avis de motion prévisions budgétaires 2020 et programme triennal 2020, 2021 et 2022 de la Municipalité
- 8- Décompte progressif DP1 – 9001-8839 Québec Inc.
- 9- Adoption du plan de sécurité civile
- 10- Soumission vente de pépinière Case 2000
- 11- Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 12- États comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2019
- 13- Programme d'aide à la voirie local 2019
- 14- Réserve 10 660 \$ - Remboursement de l'emprunt pavage rues municipales 2018
- 15- Financement règlement d'emprunt 2019-347 - Rétrocaveuse
- 16- M. Maxime Berthelot - Début de la rémunération à la semaine pour la période hivernale
- 17- Employé substitut – Enlèvement de la neige
- 18- Prix de bénévolat culturel
- 19- TVCGR – Membership et vœux de Noël
- 20- Autres sujets : Demande de déneigement de la route Rameau – Mme Pauline Shannon Roussy
- 21- Période de questions
- 22- Clôture de la session

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

**2019-11-169**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal du 8 octobre 2019 tel que rédigé.

**2019-11-170**

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois d'octobre 2019.

**2019-11-171**

**LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2019 en y ajoutant les factures suivantes : Les Entreprises Gaston Couture Inc. 618.44 \$ et Énergère 33 757.72 \$.

**QUE** le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois d'octobre 2019.

*Les membres du conseil municipal ont reçu le règlement numéro 2019-350, au moins 72 heures avant la présente séance et il y a dispense de lecture pour ce règlement.*

**2019-11-172**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-350 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 2019-350 concernant les modalités de publication des avis publics.

**2019-11-173**

**AVIS DE MOTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 ET PROGRAMME TRIENNAL 2019, 2020 ET 2021 DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par Roland Vallée qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement établissant les prévisions budgétaires 2020 et le programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022 de la Municipalité.

2019-11-174

**DÉCOMPTE PROGRESSIF DP1 – 9001-8839 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 384 276.99 \$ à 9001-8839 Québec Inc. pour les travaux au poste SP3.

2019-11-175

**ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte le plan de la sécurité civile de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2019-11-176

**SOUSSION VENTE DE PÉPINE CASE 2000**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu trois soumissions pour la vente de la pépinière soit : M. Ghyslain Deschène 12 525 \$, M. Yves Beaudin 8 115 \$ et Mme Vanessa Méthot 3 333 \$ ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte la plus haute soumission soit M. Ghyslain Deschène au montant de 12 525 \$.

2019-11-177

**DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Le directeur général informe le conseil municipal que tous les élus ont déposés une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, tel que prévu aux articles 357 et 358 de la LÉR.M.

2019-11-178

**ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2019**

Selon l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier dépose deux états comparatifs :

Le premier compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant avec celui de l'exercice précédent pour la même période correspondante, en date du 31 octobre 2019.

Le deuxième compare les revenus et dépenses prévus de l'exercice courant avec celui qui a été prévu au budget.

2019-11-179

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2019**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé approuve les dépenses d'un montant de 10 546.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**2019-11-180**

**RÉSERVE 10 660 \$ - REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DU PAVAGE RUES MUNICIPALES 2018**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal verse un montant de 10 660 \$ dans la réserve pour le remboursement de l'emprunt du pavage des rues municipales exécuté en 2018.

**2019-11-181**

**FINANCEMENT RÉGLEMENT D'EMPRUNT 2019-347 - RÉTROCAVEUSE**

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé accepte l'offre qui lui est faite de la caisse Desjardins du Littoral gaspésien pour son emprunt de 51 200 \$ par billets en vertu du règlement numéro : 2019-347 au prix de 4.60 % échéant en série **5 ans** comme suit :

15-11-2020	2 400 \$
15-11-2021	2 600 \$
15-11-2022	2 700 \$
15-11-2023	2 800 \$
15-11-2024	2 900 \$

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par prélèvement à l'ordre du détenteur enregistré.

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les billets ci-haut mentionnés.

**2019-11-182**

**M. MAXIME BERTHELOT - DÉBUT DE LA RÉMUNÉRATION À LA SEMAINE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal débute la rémunération à la semaine de M. Maxime Berthelot pour la période hivernale à compter du 8 décembre 2019 aux conditions prévues à l'entente.

**2019-11-183**

**EMPLOYÉ SUBSTITUT – ENLÈVEMENT DE LA NEIGE**

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal engage monsieur Réjean Lambert à titre de chauffeur substitut de l'enlèvement de la neige aux mêmes conditions que les employés substitués. S'il accepte, il sera à l'essai pour la saison 2019-2020.

**2019-11-184**

**PRIX DE BÉNÉVOLAT CULTUREL**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal nomme le comité de la bibliothèque de Sainte-Thérèse-de-Gaspé à titre de récipiendaire du prix bénévolat culturel de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

**2019-11-185**

**TVCGR – MEMBERSHIP ET VŒUX DE NOËL**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte d'être membre de la télévision communautaire de Grande-Rivière pour la somme de 57.49 \$ et autorise la diffusion de vœux de Noël pour un montant de 57.49 \$.

**2019-11-186**

**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE RAMEAU – MME PAULINE SHANNON ROUSSY**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Pauline Shannon Roussy demande à la Municipalité de déneiger la route Rameau ;

**POUR CE MOTIF**, il est résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal ne déneige pas la route Rameau pour des raisons pécuniaires.

**2019-11-187**

**CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal reconduit le concours de décoration de Noël et alloue un montant de 500 \$ pour les gagnants du concours.

**2019-11-188**

**SOUPER DES FÊTES – ÉLUS ET EMPLOYÉS – CARTES CADEAUX**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal organise un souper des Fêtes élus et employés. Il y aura un buffet froid, des consommations et de la musique. Les conjoints des élus et des employés devront déboursés le coût du repas s'ils veulent assister. Une carte cadeau de 20 \$ sera remise aux bénévoles de la bibliothèque ainsi qu'aux premiers répondants.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

**2019-11-189**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 8 : 06 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire

\_\_\_\_\_  
Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »